



VIE & VERANDA
PLUS D'ESPACE POUR VOS RÊVES

MANUEL D'ENTRETIEN ET PRINCIPALES GARANTIES

22-09-2025

Véranda | Extension | Pergola
vie-veranda.com



MERCI POUR VOTRE ACHAT !

Vous venez de prendre possession de votre véranda ou pergola, et nous vous félicitons pour ce choix. Nous espérons qu'elle vous apportera tout le confort, la lumière et la sérénité que vous recherchiez pour votre maison.

Avec plus de 40 ans d'expérience et de savoir-faire, Vie & Véranda a à cœur de créer des espaces de vie uniques, performants et durables. Votre confiance est pour nous une reconnaissance précieuse de notre engagement pour la qualité et le sur-mesure. Grâce à vous, nous continuons chaque jour de concevoir des réalisations qui s'intègrent parfaitement à votre quotidien.

Ce manuel d'utilisation et d'entretien réunit à votre intention les informations qui vous permettront de :

- Profiter pleinement, et dans les meilleures conditions d'utilisation, de toutes les fonctionnalités de votre véranda ou pergola.
- Assurer son bon fonctionnement et sa durabilité par la simple mais rigoureuse application des conseils d'entretien.
- Effectuer de manière autonome certaines opérations basiques, qui ne requièrent pas l'intervention d'un spécialiste.

Nous vous souhaitons de profiter pleinement de votre nouvel espace de vie et restons à votre écoute pour toute question ou besoin d'accompagnement.

SOMMAIRE

PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

- 8 Général
- 9 À ne pas faire

UTILISATION & ENTRETIEN

- 12 Aluminium
- 12 Bois
- 12 Vitrage
- 13 Joints et éléments d'étanchéité
- 13 Garnitures d'étanchéité réalisées à l'aide de Mastic
- 13 Quincailleries
- 13 Aération
- 14 Entretien des feuillures et rails
- 14 Chéneaux et descente d'eau
- 14 Toitures (tous types)
- 14 Toitures végétalisées
- 14 Équipements mobiles
- 15 Brise-soleil orientables
- 15-16 Volets roulants en aluminium
- 16 Neige

DIAGNOSTIC ET DÉPANNAGE

- 18 Service après-vente
- 19-21 Problèmes courants et recommandations

PRINCIPALES GARANTIES

- 24-25 Garanties légales
- 26-29 Garanties fournisseurs
- 30-31 Labels et certifications

1

PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

GÉNÉRAL

L'entretien et la maintenance régulière de votre véranda (ou pergola) vous permettront d'assurer la durabilité, la sécurité, l'aspect et la qualité de votre produit à long terme.

Un entretien adapté permettra de préserver et prévenir l'usure de votre installation. Votre véranda (ou pergola) nécessite également un usage conforme à sa destination, en évitant tout usage susceptible de nuire à sa structure, ses matériaux ou ses fonctionnalités.

Pour garantir un fonctionnement optimal, plusieurs niveaux d'entretien et de maintenance devront être distingués. Des gestes simples et réguliers d'entretien courant, aux interventions de maintenance plus poussées, ce guide vous accompagnera dans la mise en oeuvre de ces opérations et vous détaillera nos meilleures recommandations.

En suivant ces prescriptions, vous optimiserez la longévité et le confort de votre veranda (pergola), tout en préservant son aspect esthétique.

À NE PAS FAIRE



ENTRETIEN

- Evitez les produits de nettoyage abrasifs qui pourraient endommager les surfaces
- Ne pas utiliser d'appareils à haute pression



USAGE

- Evitez de placer des objets lourds ou suspendus sur les cadres ou les parois de la véranda
- Ne pas ouvrir / fermer trop vivement les fenêtres / portes
- Ne pas laisser pousser de végétation contre votre véranda ou pergola



MAINTENANCE PRÉVENTIVE

- Ne pas ignorer les inspections régulières et les petites réparations
- Ne pas réaliser de modifications structurelles sans l'avis d'un professionnel



2

UTILISATION & ENTRETIEN

UTILISATION & ENTRETIEN



2.1 L'ALUMINIUM

Pour les surfaces régulièrement entretenues, le lavage peut s'effectuer à l'éponge au moyen d'eau additionnée d'un agent mouillant ; il doit être complété par un rinçage soigné à l'eau claire et d'un essuyage avec un chiffon doux et absorbant.

Pour les zones moyennement encrassées : nettoyer avec de l'eau contenant un produit nettoyant non abrasif, à l'éponge ou avec une brosse douce. Il est essentiel de prohiber l'usage de produits très agressifs, tels que certains détergents ménagers, lessive et des produits fortement basiques ou acides. De plus, il faut proscrire les chiffons de couleur et les tampons abrasifs grossiers, tels que paille de fer, papier émeri, etc.

La périodicité du nettoyage dépend essentiellement de l'environnement extérieur, c'est-à-dire du niveau et du type de pollution et de l'exposition.



2.2 LE BOIS

La durabilité de l'ossature bois de votre véranda est fonction de la qualité et de la régularité de l'entretien apporté. Les parties extérieures des bois doivent être entretenues régulièrement avec un produit adapté.

La périodicité de cet entretien dépend essentiellement de l'exposition de la véranda et de la qualité des produits utilisés.

Les 3 premières années : Entretien et nettoyage à l'eau avec une éponge douce et du savon. (Ne pas utiliser de détergents)

Tous les 3 ans : Ponçage léger et application de la lasure adaptée à la protection du bois.



2.3 LE VITRAGE

La périodicité du nettoyage dépend essentiellement de l'environnement extérieur, c'est-à-dire du niveau et du type de pollution et de l'exposition. Dans les cas les plus courants, deux nettoyages sont préconisés au minimum chaque année.

Le nettoyage se fait à l'eau propre et non calcaire ou avec des agents neutres exempts de matières abrasives ou fluorées. Aussitôt après le lavage, il convient de sécher la totalité de la surface des vitrages. De même les outils employés ne doivent pas rayer le verre.



2.4 JOINTS ET ÉLÉMENTS D'ÉTANCHÉITÉ

Les profilés pré extrudés en caoutchouc et/ou thermoplastiques utilisés en garniture d'étanchéité des joints résistent généralement aux produits lessiviels employés pour le nettoyage et la maintenance des vérandas. On ne doit utiliser ni solvants organiques tels que le trichloréthylène, le tétrachlorure de carbone ou l'éther de pétrole, ni abrasifs ou instruments pointus ou tranchants. Les profilés qui ont été nettoyés doivent être séchés à température ambiante.

Lors de l'entretien ou de la maintenance des quincailleries, éviter le contact de ces profilés avec les huiles et graisses.



2.5 GARNITURES D'ÉTANCHÉITÉ RÉALISÉES À L'AIDE DE MASTIC

Les garnitures d'étanchéité réalisées à l'aide de mastic ne nécessitent aucun nettoyage ou entretien particulier.

Il est nécessaire néanmoins de surveiller périodiquement, par un contrôle annuel, leur bonne adhérence afin d'y porter remède en cas de besoin. Cet examen permet aussi de surveiller si ces garnitures n'ont pas été l'objet d'agressions accidentelles (coup de couteau, coup de bec d'oiseaux, etc.).

La mise en peinture d'un mastic d'étanchéité est, a priori, fortement déconseillée.

Dans le cas d'une réparation d'une telle garniture, il sera nécessaire de bien vérifier la compatibilité physico-chimique du mastic utilisé avec les produits existants.



2.6 QUINCAILLERIE

Toutes pièces détériorées doivent être changées.



2.7 AÉRATION

Les aérateurs disposés sur les vérandas doivent, comme tous les autres, être nettoyés très régulièrement. L'entretien consiste essentiellement à dépoussiérer et à faire en sorte que rien ne vienne les obstruer volontairement ou accidentellement. Une hygrométrie satisfaisante du local est directement liée au bon entretien de ces aérateurs.



2.8 ENTRETIEN DES FEUILLURES ET RAILS

Les différentes feuillures et rails accessibles, vantaux ouverts ou fermés, devront rester propres et dégagés afin de permettre des manœuvres d'ouverture et de fermeture des vantaux corrects et sans obstacle. Les orifices de drainage, d'évacuation des eaux et de mise en équilibre des pressions devront rester dégagés et propres.



2.9 CHÉNEAUX ET DESCENTE D'EAU

Il est nécessaire de nettoyer les chéneaux et la crépine de chaque descente d'eau pluviale de manière à éviter toute obstruction (feuilles, gel, ...).



2.10 TOITURES (TOUT TYPE)

Les surfaces en toiture doivent rester dégagées et entretenues, notamment après la chute de feuille en automne et avant la période de gel.

L'utilisation d'un tuyau ou d'un appareil à haute pression (eau et vapeur) est à proscrire. Il pourrait potentiellement engendrer des fuites.



2.11 TOITURES VÉGÉTALISÉES

Il est nécessaire de réaliser un contrôle régulier, afin de :

- » Prévoir l'élimination de plantes ou végétaux indésirables
- » Nettoyer les végétaux débordants ou tombés dans la gouttière
- » Évaluer un besoin d'arrosage, d'amendement ou de complément

Certaines opérations d'entretien doivent être confiées à des spécialistes. Dans tous les cas se référer aux préconisations du fabricant de la végétalisation.



2.12 ÉQUIPEMENTS MOBILES

Il est indispensable de supprimer tous les obstacles ou débris qui pourraient entraver le mouvement des équipements mobiles, par exemple les lames orientables de toiture ou écrans latéraux.



2.13 BRISE-SOLEIL ORIENTABLES

L'alimentation au disjoncteur des BSO devra être coupée le temps du nettoyage. Les lames doivent être entretenues au moins une fois par an. Elles se nettoient exclusivement à l'eau claire avec un chiffon doux. Nous vous conseillons d'éviter les produits agressifs et corrosifs ainsi que les équipements à haute pression type "Karcher". Le système de guidage doit être tenu à l'écart de tout objet ou source d'encrassement. Il est à proscrire tout nettoyage du mécanisme du produit (pas de graisse, pas d'huile ni de silicone et tout type de détergent).



2.14 VOLETS ROULANTS EN ALUMINIUM

Le tablier d'un volet roulant en aluminium s'entretient au moins une fois par an. Suivant l'exposition du volet (bord de mer, exposition au vent, à l'humidité, aux UV...), la fréquence d'entretien devra être adaptée.

Si les lames de votre tablier sont sales, optez pour une éponge imbibée d'eau et de liquide vaisselle ou de savon. Nous vous conseillons d'éviter les produits agressifs et corrosifs ainsi que les équipements à haute pression type "Karcher". Le rinçage devra se faire à l'eau claire et l'essuyage avec un chiffon doux banal afin de ne pas abîmer les lames.

Une fois vos lames toutes propres et impeccables, vous pourrez également apporter un peu d'attention aux coulisses ou glissières, qui sont très importantes pour la montée et la descente de votre tablier. Vérifiez qu'aucun corps étranger ne s'y trouve. Cela pourrait impacter la fluidité du mouvement de votre volet, l'abîmer plus rapidement et provoquer un grincement désagréable.

L'aluminium et le PVC sont des matériaux réputés pour nécessiter très peu d'entretien et être faciles à nettoyer. Ils jouissent de plus d'une grande longévité.



2.15 NEIGE

Dans le cas de chute de neige, surtout si celle-ci a été importante, il est nécessaire de procéder à un déneigement au moins partiel dans les 24h suivantes. De plus, il est important de mettre en œuvre tous les moyens, afin que la neige accumulée sur d'autres toitures ne vienne pas tomber ou s'appuyer sur la toiture de la véranda. Concernant le système chéneau avec réhausse, la réhausse ne doit en aucun cas servir d'arrêt de neige. En cas de toiture non déneigée, la réhausse peut être amenée à se décrocher.

AUTRES PRÉCONISATIONS

Concernant les volets roulants/BSO/spots :

Le raccordement électrique peut être une cause du dysfonctionnement des volets roulants, BSO ou spots.

Pour éviter tout soucis, vous pouvez vérifier :

- Que le disjoncteur dédié à la ligne des volets roulants est protégé par un ampérage adéquat ;
- Avant de couper le courant, prendre soin de couper le disjoncteur d'alimentation des circuits volets afin d'éviter les micro-coupures ;
- Ne pas brancher le raccordement à une prise existante.

Concernant le système d'étanchéité sol :

Les bavettes au sol ne constituent pas une pièce d'appui à la circulation. Elles complètent le système d'étanchéité au sol. Un piétinement répété sur les bavettes peut conduire à des infiltrations au sol.

Raccordement des descentes d'eaux aux eaux pluviales :

Nous pouvons nous raccorder à des regards existants mais il est de la responsabilité du maçon et du client de s'assurer que le raccordement aux VRD est exécuté conformément au PLU.

Intervention de prestataire extérieur :

Nous pouvons proposer le contact de prestataires extérieurs à Vie & Véranda (maçon, carreleur, plaquiste, électricien...), susceptibles d'aider à finaliser les travaux annexes à la fourniture et pose de la véranda. Après soumission et acceptation du devis, la charge des travaux est réservée aux prestataires.

La possibilité de se tourner vers d'autres professionnels est laissé au choix du client. Vie & Véranda n'est pas responsable de la mise en œuvre des travaux annexes à la pose de la véranda.

3

DIAGNOSTIC & DÉPANNAGE

SERVICE APRÈS-VENTE

Nous sommes engagés à vos côtés depuis plus de 40 ans dans une démarche d'amélioration continue de notre service clientèle. Votre satisfaction est notre objectif constant et votre écoute, notre priorité.

Si vous souhaitez nous faire part d'une question ou d'une réclamation concernant votre véranda ou votre pergola, nous vous invitons à suivre la démarche suivante :

EN CAS DE PROBLÈME PERSISTANT :

- 1 Identifiez le problème
- 2 Prenez des photos
- 3 Évaluez l'ampleur du problème
- 4 Contactez votre agence commerciale, notre service après-vente ou un professionnel qualifié > lien vers formulaire SAV : <https://www.vie-veranda.com/service-client>

IMPORTANT : Le service après-vente, distinct des garanties légales ou commerciales, fait l'objet d'une rémunération spécifique laquelle sera fixée d'un commun accord, suivant le devis signé par vos soins avant toute intervention. Il s'agit d'un service payant, ayant pour objet d'entretenir ou de réparer les ouvrages commandés par vos soins aux termes de votre bon de commande dûment signé et daté.

Le service après-vente est mobilisable uniquement après régularisation du PV de réception de votre véranda ou de votre pergola.

Vous trouverez ci-après les conseils d'entretien que nous pourrions à distance vous suggérer de mettre en œuvre avant une possible intervention pour pallier aux désordres cités.

PROBLÈMES COURANTS & RECOMMANDATIONS

3.1 VOUS CONSTATEZ DE LA CONDENSATION

Les causes possibles :

- » Les plantes vertes, les spas, les aquariums et certains chauffages d'appoints peuvent modifier les taux d'hygrométrie à l'intérieur de votre véranda. Cela peut générer des traces de condensation.
- » Le support maçonné de votre véranda (dalle, terrasse, etc.) peut mettre plusieurs mois à sécher complètement après l'installation de votre véranda.
- » La dalle (notamment une terrasse existante) non ou mal isolée peut être une source majeure de condensation.
- » L'évolution de température à l'intérieur de votre véranda (rafraîchissement ou chauffage) doit être linéaire pour éviter une variation thermique brusque qui peut entraîner des traces de condensation.

Notre recommandation :

Vérifier que les grilles de ventilation sont ouvertes, elles assurent un renouvellement de l'air de votre véranda.

3.2 VOUS CONSTATEZ UNE FUITE EN TOITURE

Les causes possibles :

En cas de vents très violents et de précipitations très abondantes, des infiltrations limitées et ponctuelles peuvent advenir. Ces situations sont exceptionnelles.

Notre recommandation :

Noter si l'événement a été ponctuel ou s'il est périodique.

3.3 VOUS CONSTATEZ UNE FUITE AU NIVEAU DES CHÉNEAUX (GOUTTIÈRE DE VOTRE VÉRANDA)

Les causes possibles :

- » Des feuilles, débris ou objets peuvent boucher la gouttière.
- » Si votre véranda en est équipée, la crépine qui protège le haut de la descente d'eau de votre véranda peut être obstruée.
- » Le regard auquel est raccordée la descente d'eau de votre véranda peut être encombré ou bouché.

Notre recommandation :

Dès la fin de l'automne, après la chute de feuilles et avant la période de gel, procéder à un entretien des

gouttières, des crépines et des regards.

3.4 VOUS CONSTATEZ UNE DÉFORMATION TEMPORAIRE DE LA MENUISERIE

Dans quel cas ?

Votre porte coulissante ferme mal et les menuiseries en aluminium se sont déformées.

Les causes possibles :

Lors d'une exposition prolongée à la chaleur du soleil, un dilatation de la menuiserie peut se manifester. Les menuiseries en aluminium de grande taille et de couleur sombre sont généralement les plus impactées. Il s'agit de l'effet bilame qui a pour conséquence de déformer temporairement la menuiserie, ce qui occasionne des difficultés d'ouverture et/ou de fermeture de l'ouvrant d'un coulissant.

Notre recommandation :

Vérifiez que ce phénomène se produit uniquement sur une durée définie et provisoire dans la journée.

Si oui, sachez que les profilés en aluminium reprendront naturellement leur forme initiale dès que les écarts de température se seront atténués et n'altéreront en rien les châssis.

3.5 VOUS CONSTATEZ LE DYSFONCTIONNEMENT D'UN VOLET ROULANT

Dans quel cas ?

- » Votre volet ne bouge plus.
- » Les fonctionnements des volets sont désynchronisés.

Nos recommandations :

- » Vérifier que ces équipements soient raccordés au réseau électrique et que ce réseau soit alimenté.
- » Vérifier que les piles des télécommandes soient chargées.
- » Après des coupures de courant multiples (orage, manipulation sur les disjoncteurs), monter puis descendre complètement les volets.
- » Si le volet a été en collision avec un obstacle, en informer le SAV dès votre premier appel.
- » Informer le SAV si le volet de toiture en panne a été utilisé pendant une période de gel.

3.6 VOUS CONSTATEZ LE DYSFONCTIONNEMENT D'UN SPOT

Dans quel cas ?

Votre éclairage ne fonctionne pas.

Nos recommandations :

- » Vérifier que cet équipement est raccordé au réseau électrique et que ce réseau soit alimenté.
- » Vérifier que les piles des télécommandes soient chargées.

3.7 VOUS CONSTATEZ UN DYSFONCTIONNEMENT SUR VOTRE PERGOLA BIOCLIMATIQUE

Dans quel cas ?

- » Un des équipements de votre pergola agit de manière inappropriée.
- » Un élément mobile ne bouge pas.

Nos recommandations :

- » Vérifier que la pergola et les équipements optionnels (écran, éclairage, capteurs...) soient raccordés au réseau électrique et que ce réseau soit alimenté.
- » Vérifier que les piles des télécommandes soient chargées.

PRINCIPALES GARANTIES

LES GARANTIES LÉGALES

Le respect des règles d'utilisation et d'entretien garantira une durée de vie optimale à votre produit.

L'acquisition d'une véranda (ou pergola) ouvre droit à 2 types de garanties : les garanties légales et garanties des fournisseurs. Celles-ci démarrent lors de la signature de la réception des travaux, acte contractuel par lequel le maître d'ouvrage déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserve.

GARANTIE
10
ANS

GARANTIE DÉCENNALE

Lors de la réception du chantier, votre distributeur exclusif vous remettra son attestation de garantie décennale.

Ce document comporte les coordonnées de l'assureur, la référence, l'objet et la zone géographique du contrat d'assurance.

Elle couvre les dommages rendant « impropre à sa destination » ou « lorsque la solidité est atteinte » sur une période de 10 ans après la réception des travaux.

GARANTIE
2
ANS

GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT

Selon l'article 1792-3 du Code Civil, **les éléments utilisés dans les productions Vie & Véranda sont garantis à minima 2 ans** (serrures, poignées, roulettes, capteur de vents, de pluie, télécommande, joints...), sauf les garanties spécifiques citées ci-dessous.

L'ensemble des produits sont disponibles à minima pendant deux ans.

GARANTIE
5
ANS

GESTION
DURABLE
DES FORÊTS

LE BOIS

Les poutres bois utilisées pour fabriquer votre véranda sont labellisées PEFC. PEFC vous apporte la garantie que le produit que vous achetez est issu de sources responsables et qu'à travers votre achat, vous participez à la gestion durable des forêts.

Traçabilité et pérennité des ressources forestières.

PRÉCISION SUR LA LASURE

Nous garantissons 5 ans la lasure appliquée, par Vie & Véranda, sur les finitions bois. Des bois non protégés et lasurés par Vie & Véranda ne sont pas garantis.

- Combinaison de 2 produits :
- » 1er produit : FONGICIDE / ANTI-TERMITE / INSECTICIDE
 - » 2e produit : ANTI-UV / HYDROFUGE / OLÉOFUGE / ANTI-SALISSURES

La lasure, pour assurer sa protection, ne doit pas être percée, rayée, ni détériorée pour conserver la cohérence du produit.

Avec le temps un léger décalage de teinte peut être constaté (par rapport à la date de livraison), ce vieillissement naturel est normal et n'est pas couvert par la présente garantie.

LES GARANTIES
FOURNISSEURS

GARANTIE

25
ANS

LES PROFILS ALUMINIUM

Les laqueurs, partenaires de VIE & VERANDA, sont labellisés QUALICOAT. Cette garantie pour les finitions laquées porte sur :

- » L'accroche de la laque
- » Sa tenue dans le temps, la permanence de la coloration et l'uniformité de son vieillissement (dans le respect des règles d'entretien et d'utilisation)

Partenaires sur nos profils aluminium : Profils System, SILAC.
L'intégralité des conditions de garanties et exclusions sont précisées dans le référentiel ADAL "Guide des préconisations pour la conception et la réalisation de produits aluminium".

L'effet bilame : Le principe de base des profilés aluminium à rupture de pont thermique pour les menuiseries consiste à séparer l'Aluminium en contact avec l'air extérieur de celui en contact avec l'air intérieur par le sertissage de barrettes isolantes en polyamide ; ceci, afin de limiter les échanges thermiques.

De ce fait, la température de l'aluminium intérieur et extérieur est différente.

Lors de l'ensoleillement de l'aluminium extérieur (et à plus forte raison pour une couleur foncée comme le gris foncé, marron ou noir) celui-ci va chauffer, et donc va se dilater fortement alors que l'aluminium intérieur, étant à l'abri du rayonnement (donc moins chaud), va sensiblement moins dilater. Il découle de cette différence de température une déformation du profilé appelée « **effet bi-lame** » qui fait bomber le profilé et peut gêner temporairement la fermeture ou l'ouverture.

Ce phénomène est paradoxalement le signe d'une bonne coupure de pont thermique ; soit gage d'une bonne isolation de la menuiserie.

Lors de la baisse de température (en fin de journée), le profil reprendra sa traille initiale et ses fonctionnalités.

GARANTIE

5-10
ANS

LES AERATEURS

Pendant 10 ans les défauts qui peuvent survenir sur les pièces en aluminium du produit en ce qui concerne la résistance mécanique et la solidité des couleurs sont garanties. Une garantie de 5 ans est donnée sur la brillance des profilés peints, des pièces en plastique et en caoutchouc.

GARANTIE

5-7
ANS

LES VOLETS ROULANTS

Nos volets roulants sont fabriqués par Profalux ; ce fournisseur garantit (à partir de la date d'achat par Vie & Véranda pour votre compte) :

- » **2 ans** : BSO, stores verticaux extérieurs, pièces détachées, moteurs si commandés uniquement en pièce détachée.
- » **5 ans** : volets roulants, hors usure dûe aux DVA.
- » **7 ans** : moteurs montés sur produit complet.

Lors de l'application de la garantie (dans les 5 ans initiaux), les pièces remplacées ne sont garanties que jusqu'à l'échéance initiale de 5 ans.

DVA : Le Dispositif de Verrouillage Automatique assure la sécurité en verrouillant le tablier du volet pour éviter les soulèvements par le vent ou intrusion. Les attaches des lames peuvent laisser des marques (déformation, enlèvement de laquage). Ceci n'est pas un défaut, mais lié à une usure naturelle. Ces marques sont exclues de la garantie.

Précaution d'utilisation en cas de gel : Dans les périodes froides, les volets peuvent être recouverts de gel. Le phénomène de dépôt de gel sur les lames des tabliers des volets roulants dépendent des conditions météorologiques. Ni la conception, ni la fabrication, ni l'installation des volets ne peuvent être mis en cause car ce phénomène touche tous les volets roulants quels que soient les fabricants. Il provient de la combinaison de plusieurs facteurs spécifiques à la situation des volets concernés : exposition des volets, vent, humidité, froid durable, température intérieure, moment de la manœuvre dans la journée.

Explication du phénomène : lorsque les températures descendent en dessous de zéro, l'eau provenant de la pluie, de la neige ou de la condensation peut geler. Le vent est un facteur aggravant car il contribue à faire descendre la température.

Les lames sont collées entre elles par l'eau gelée. Manœuvrer le tablier peut alors l'endommager. Au moment où elles rentrent dans le caisson, l'enroulement ne se fait pas, les crochets sont forcés, ils se déforment et arrivent parfois à s'ouvrir jusqu'à séparer le volet en deux.

Comme il est impossible de caractériser précisément les limites de fonctionnement des volets par temps froid compte tenu de la multiplicité des facteurs, il faut s'en remettre au bon sens de l'utilisateur qui doit respecter les précautions suivantes dans les périodes à risque :

- » Les commandes automatiques réglées sur horloge doivent impérativement être désactivées.
- » La manœuvre de la commande générale ne doit pas être utilisée. Les volets doivent être manœuvrés les uns après les autres.
- » Arrêter la manœuvre du volet en cas de fonctionnement anormal
- » Il est préférable de ne pas manœuvrer les volets et de les maintenir soit totalement enroulés soit totalement baissés.

Notre garantie ne s'applique pas lorsque nos produits sont soumis à des conditions météorologiques exceptionnelles telles que le gel. Il convient à l'utilisateur de prendre les précautions nécessaires détaillées ci-dessus.

LES VITRAGES

Les vitrages réalisés par notre fournisseur, SAINT GOBAIN GLASS, disposent du label CEKAL. Ce label garantit pendant 10 ans les performances thermiques et acoustiques des vitrages.

L'intégralité des conditions de garanties et exclusions sont précisées dans le référentiel EN1279 (pour les produits isolants) et EN12543 (pour les produits feuilletés). Ces référentiels font foi en cas de litige.

La casse thermique : Le verre réagit aux variations de température. Par exemple, un point chaud localisé sur sa surface peut provoquer sa rupture, un phénomène connu sous le nom de casse thermique.

Les dommages liés aux chocs thermiques ne sont pas couverts par ces garanties.

LES MATÉRIAUX DE COUVERTURE

Les garanties, par type de produit, de nos fournisseurs sont (suivant leurs conditions générales de ventes en vigueur) :

Le polycarbonate

- » Résistance à la casse
- » Transmission lumineuse

Le panneau isolant (panneau sandwich multi composants)

- » Tenue des coloris du parement extérieur
- » Résistance du produit à la flexion

La couverture tuile

- » Les fournisseurs de tuiles garantissent la conformité de leurs produits aux spécificités de la norme NF en vigueur. De plus ils garantissent pendant 30 ans la résistance au gel.

Membrane EPDM

- » La porosité du matériau
- » L'élasticité du matériau

NOS LABELS ET CERTIFICATIONS

Voici les principales garanties de Vie & Véranda. En cas de litige, les référentiels faisant fois seront les différents référentiels métiers, normes applicables, conditions de garanties / exclusions des fournisseurs concernés. Les garanties fournisseurs débutent dès la réception du matériel dans l'usine VV (notamment pour les volets roulants, vitrages, ...)

QUALICOAT

Le label Qualicoat® garantit la qualité des traitements de surface sur l'aluminium, assurant résistance aux UV, à la corrosion et aux intempéries. Des contrôles rigoureux valident la durabilité et l'esthétique des revêtements, offrant aux professionnels une certification de fiabilité conforme aux normes exigeantes.



CÉKAL

La certification Cékal garantit la fiabilité et la longévité des vitrages isolants. Cette dernière atteste des performances thermiques et acoustiques des doubles vitrages. En obtenant cette certification, les fabricants et professionnels peuvent assurer leurs engagements en matière de responsabilité décennale.

PEFC

Le label PEFC® garantit que les produits en bois ou dérivés proviennent de forêts gérées durablement. Il certifie le respect des normes environnementales, sociales et économiques, assurant une traçabilité transparente tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Ce label valorise une exploitation responsable et contribue à la préservation des ressources forestières.



VIE & VERANDA
PLUS D'ESPACE POUR VOS RÊVES